

Renouvellement de composants 2025

Autorisation de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole Banque

La Directrice Générale,

Vu la délibération n°8 du Conseil d'administration de Valdevy du 13 octobre 2025, validant le plan de financement prévisionnel du programme de remplacements de composants 2025,

Vu la délibération n°4 du Conseil d'Administration du 1er avril 2025 approuvant le Plan Stratégique Patrimonial,

Vu la proposition de prêt du Crédit Agricole Banque en date du 10 octobre 2025,

Considérant la nécessité de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole Banque pour le financement du programme les renouvellements de composants 2024 non couverts par des emprunts mis en place antérieurement et les renouvellements de composants prévus au budget 2025 nécessitent un besoin d'emprunt de 5,5 M€ maximum

Décide :

- De contracter, pour les renouvellements de composant, un prêt auprès du crédit Agricole Banque pour un montant de **5 500 000 euros**.

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel = LA+0,9%

Périodicité : Annuelle

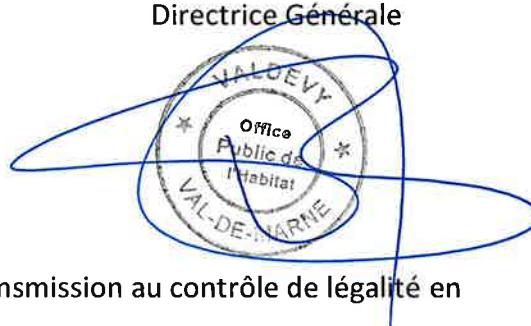
Différé d'amortissement : Néant

Garantie : Néant

Les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date de l'établissement du contrat de prêt

Marianne Picard

Directrice Générale



Décision certifiée exécutoire en raison de sa transmission au contrôle de légalité en

Préfecture de CRETEIL

Publiée le